

Chapitre 27

Les licenciés du secteur public deviennent-ils de nouveaux entrepreneurs ?

Difficiles reconversions au Togo

Elisabeth DELIRY-ANTHEAUME

Entre septembre 1991 et février 1992, avec une équipe togolaise et l'appui des services statistiques officiels, dans le cadre d'un ensemble d'analyses relatives aux problèmes de l'emploi (cf. outre les sources signalées ci-dessous DELIRY-ANTHEAUME et *alii.* 1992; BROWN et *alii.* 1990; DELIRY-ANTHEAUME 1991a et b) deux études financées par la CCE (Commission des Communautés européennes) ont plus particulièrement porté sur les groupes-cibles "préretraités" et "licenciés", victimes des politiques d'ajustement structurel conduites au Togo depuis une dizaine d'années.

S'agissant des licenciés, seuls concernés dans cet article, il importait de les compter, de les caractériser et d'observer les perspectives professionnelles qui s'offraient à eux. Il était question autant de mesurer le passage s'effectuant du secteur public vers le secteur privé, que celui s'effectuant de l'emploi salarié

vers d'autres statuts d'occupation et notamment les reconversions dans les activités indépendantes urbaines ou rurales.

Ces enquêtes devaient permettre d'apprécier la capacité de réinsertion professionnelle ou sociale, et en particulier de répondre aux questions suivantes : certains licenciés ont-ils eux-mêmes trouvé des solutions et lesquelles ? Sont-ils devenus entrepreneurs et, si oui, dans quel sens du terme, dans quelles proportions, dans quels domaines ? Quelle interprétation donnent les licenciés des difficultés rencontrées pour retrouver un emploi, notamment pour devenir travailleur indépendant ? Comment favoriser l'esprit d'entreprise ?

L'intention poursuivie dans le présent texte est de rappeler quelques données sur la population des victimes des mesures néo-libérales appliquées au Togo, de montrer la relative rareté des réussites observées dans la vie des affaires par les agents licenciés du secteur public et de proposer quelques pistes expliquant la modestie de tels résultats.

La crise économique et politique

Le Togo, petit pays agricole, comptait près de 3,6 millions d'habitants en 1992 dont plus du tiers vit dans la Région Maritime, et principalement à Lomé, capitale de 800 000 personnes. L'économie togolaise se caractérise notamment par sa dépendance vis à vis du secteur primaire (cultures vivrières et de rente, phosphates) et par le rôle important des micro-entreprises et des activités informelles dans tous secteurs (agriculture traditionnelle vivrière ou de rente, artisanat, commerce et transport).

La politique macroéconomique y a connu, comme dans de nombreux autres pays africains, de nets changements de cap : l'option interventionniste de l'Etat (à la fois planificateur, investisseur, gestionnaire et pourvoyeur d'emplois) développée à l'Indépendance s'est renforcée à partir de 1975 à la suite de l'augmentation des cours mondiaux des phosphates, du café et du cacao et des facilités bancaires accordées au pays. L'Etat togolais s'est alors engagé dans une politique d'investissements ambitieux et coûteux. Avec 74 sociétés d'Etat dépendant du Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat, sans compter celles relevant d'autres ministères, et une fonction publique abondante, l'Etat était de loin (et reste encore) le premier employeur du pays. Cette

politique a entraîné une croissance de la dette et connu rapidement ses limites du fait de la non-rentabilité des investissements engagés.

Au cours de la décennie 80 s'est déployée, PAS après PAS (Programmes d'ajustement structurel) une contre-intervention libérale des bailleurs de fonds recommandant la restriction des dépenses de l'Etat (1er PAS), l'application des mécanismes du marché en favorisant un environnement favorable au secteur privé (2e PAS), l'abolition des monopoles étatiques et le lancement d'opérations de privatisation -16 sociétés liquidées et 14 louées ou cédées en 1992- (3e PAS) et enfin l'introduction de la "dimension sociale de l'ajustement" visant à intégrer la politique sociale dans les mesures économiques au bénéfice des populations victimes des décisions d'austérité mais sans créer de charges nouvelles pour l'Etat (4e PAS).

Dans les années 90, une situation politique très floue -dite de transition- oscille entre autoritarisme du pouvoir et revendications démocratiques. Des manifestations de l'opposition aboutissent en juillet-août 1991 à la tenue d'une Conférence nationale qui constate la faillite de la politique économique de l'Etat. Si une minorité, au sein de l'opposition, rejette la nécessité des PAS, une majorité se rallie aux mesures des bailleurs de fonds, non sans en avoir critiqué les effets sociaux, notamment les licenciements massifs et brutaux, et non sans proposer divers dispositifs d'accompagnement pour en atténuer la rigueur. Des conflits incessants et parfois violents opposent l'armée, très liée au chef de l'Etat, et les forces d'opposition. La grève générale qu'elles ont lancée en novembre 1992 paralysait toujours le pays au printemps 1993. Les nombreuses tentatives de soutien et de développement des petites et moyennes entreprises (celles notamment encadrées par le PNUD (cf. sources), voire de toutes activités génératrices de revenus, souvent initiées avec l'aide d'Organisations non-gouvernementales sont restées en suspens en raison de ces troubles sociaux et politiques redoublés par la faillite de l'Etat.

Les résultats quantitatifs de l'enquête : y-a-t-il des néo-entrepreneurs ?

L'enquête, dont on présente ici quelques-uns des résultats, s'inspirait très largement de celle, portant sur les activités des ménages et leurs stratégies d'adaptation en période d'ajustement structurel, menée au Bénin (cf. sources). Son objectif était d'abord d'évaluer l'effectif des licenciés du secteur public, ensuite de caractériser cette population grâce à une enquête approfondie, fondée

sur un échantillon représentatif, d'interpréter les résultats, enfin de suivre régulièrement les itinéraires professionnels de certains sujets. Une des difficultés de la tâche, outre les vicissitudes imposées par la conjoncture, réside en ce qu'aucun organisme officiel ne centralise les données sur les licenciements et personne ne connaît avec précision l'ampleur du phénomène. Pourtant les premiers congédiements ne remontent qu'à une décennie. On peut donc assimiler l'effort de reconstitution de ces effectifs et de leurs caractéristiques à la démarche d'un archéologue...

Au terme de longs et patients travaux il a été possible de dénombrer plus de 7.200 licenciés des domaines public et parapublic depuis le début des années 80. Sur 400 personnes, constituant l'échantillon représentatif, clairement identifiées et localisées, 255 ont répondu à des questionnaires. Les résultats chiffrés cités ci-dessous sont extraits des données d'exploitation de cette investigation empirique. La grande majorité (80%) des licenciés ont ressenti une détérioration de leurs conditions de vie. Sur les 255 personnes interrogées 104 (41%) avaient retrouvé un emploi salarié au moment de l'enquête, 34 (13%) exerçaient une activité indépendante urbaine, 37 (15%) s'étaient installés comme agriculteurs, 76 (30%) demeuraient chômeurs, 4 individus enfin jouissaient de leur pension de retraite. Une très nette majorité de ces 255 personnes est constituée d'hommes (95%), une forte proportion (55%) ont été licenciés en 1987-1988, et 78% de l'effectif ont moins de 44 ans ce qui montre bien que le plus grand nombre de ces victimes est apte et a vocation à poursuivre une vie professionnelle. Par ailleurs 63% de ces 255 individus enquêtés ont un niveau d'instruction ne dépassant pas celui de l'école primaire, 90% sont mariés (dont un tiers de polygamies) et 75% sont des chefs de ménages étendus comptant de 6 à 15 personnes.

L'enquête montre également qu'il n'y a pas de liaisons nettes entre l'âge, le niveau d'instruction atteint dans le cursus scolaire et la situation actuelle des ex-licenciés par rapport à l'emploi : si l'on note un petit peu plus de nouveaux travailleurs indépendants dans les rangs de ceux qui ont moins de 40 ans, il s'avère globalement que les sujets observés sont indifféremment chômeurs ou salariés quelles que soient leurs caractéristiques socio-démographiques évoquées plus haut. En revanche on observe des taux assez nettement différenciés d'analphabètes selon la situation dans la présente occupation : 24% chez les nouveaux travailleurs indépendants, 16% parmi les nouveaux agriculteurs, 11% parmi ceux qui ont retrouvé un emploi salarié et seulement 5% dans les rangs des chômeurs.

Nous nous intéresserons désormais à la situation professionnelle actuelle des deux seules catégories de travailleurs indépendants d'une part, d'agriculteurs d'autre part qui permettent d'analyser les dispositions

entrepreneuriales ou, ce qui renvoie partiellement à la même question, les initiatives en matière d'activités économiques des anciens licenciés du secteur public.

Les nouveaux travailleurs indépendants

Les anciens travailleurs salariés ne se résolvent pas facilement à pratiquer une activité urbaine informelle et/ou indépendante bien qu'ils y aient tous pensé, du temps de leur activité dans le secteur public, en tant que source de revenus complémentaires aux salaires ou aux pensions de retraite. Mais, lorsque ce genre d'activité devient l'unique moyen d'assurer la subsistance du ménage, ils en mesurent alors mieux les vicissitudes et notamment cette incertitude qui pèse en permanence sur l'opérateur privé et qui nécessite d'engager constamment sa responsabilité personnelle. On a vu que 13% seulement des ex-licenciés exercent à présent une telle activité indépendante pour laquelle l'apprentissage antérieur a été déterminant. Si certaines d'entre elles ont été créées depuis plus de deux ou trois ans et donnent ainsi à penser qu'elles sont viables, on observe que neuf travailleurs indépendants sur dix rencontrent, dans leurs exploitations, des difficultés relevant de plusieurs ordres : structurelles (coût élevé des matières premières, étroitesse du marché, absence de fonds de roulement, vétusté des équipements, etc.), mais aussi conjoncturelles (troubles socio-politiques répétés qui créent un climat d'insécurité, perturbent la vie économique, entravent la régularité des approvisionnements, et donnent le prétexte, à tort ou à raison, d'une plus grande insolvabilité des clients).

Des enquêtes précises, menées auprès des licenciés de la CIMAO (Ciments de l'Afrique de l'Ouest), suggèrent que ceux qui, aujourd'hui, réussissent le mieux, avaient déjà démarré ces activités du temps de leur emploi salarié ou qu'ils les ont relancées avec leurs indemnités de licenciement, en un mot qu'ils étaient déjà animé de l'esprit d'entreprise, qu'ils savaient faire des choix, qu'ils avaient consciencieusement accumulé capital et/ou savoir-faire, qu'ils savaient être flexibles et avaient donc la capacité d'anticiper et d'ajuster leur comportement à la conjoncture. Un entrepreneur qui a investi, lors de son plein emploi salarié, à la fois dans l'élevage, le transport et le bâtiment, a réalisé des investissements complémentaires dans les deux dernières activités en y affectant une partie de ses indemnités de licenciement. D'autres, ayant choisi de constituer une entreprise de dépannage d'électricité et maintenance, tentent de passer des contrats tant avec le secteur public que privé. Un ancien

comptable, établi désormais à son compte, souligne quant à lui l'importance du réseau de connaissances dans la réussite de telles entreprises.

Les nouveaux agriculteurs

Ce sont 37 personnes (15%), on l'a noté, qui se déclarent aujourd'hui véritablement agriculteurs même si 52% des 255 licenciés avouent se livrer à des travaux de la terre pour subvenir aux besoins alimentaires de leur familles. Il est vrai que 30 sur les 37 n'avaient pas abandonné leurs activités agricoles lorsqu'ils étaient employés dans le secteur public. La majorité s'estime moins à l'aise depuis qu'elle vit surtout de la terre. Certains ont remarqué que, paradoxalement, du temps où ils avaient un salaire, ils pouvaient investir dans l'agriculture, payer des manoeuvres, acheter des engrais, etc., alors qu'aujourd'hui ils ont le sentiment de pratiquer une agriculture au rabais, et pour beaucoup d'entre eux une agriculture de survie.

L'indemnité de licenciement a partiellement été mise à profit, pour plus de la moitié de ces nouveaux agriculteurs à temps plein, en vue d'acquérir ou emprunter de nouvelles terres. Ils cherchent davantage à agrandir leur patrimoine foncier, en conservant un mode de production extensif, dans la mesure où ils n'éprouvent pas de problèmes d'accès au sol dans la majeure partie du pays, plutôt qu'à intensifier leurs pratiques et leurs techniques agricoles. Cependant 19 personnes ont développé des activités nouvelles : extension des cultures, commerce de produits agricoles, élevage, fabrication de charbon de bois.

Un seul a montré un véritable esprit d'entreprise, allant jusqu'à acheter de nouvelles terres pour développer une ferme agro-pastorale, diversifiant ses cultures et y associant l'élevage (volailles, petits ruminants). Cet homme, peu représentatif, menait déjà de front plusieurs activités : forgeron, paysan, électricien salarié dans l'entreprise textile qui l'employait précédemment. Il n'a fait que renforcer et accroître l'éventail de ses multiples travaux après son licenciement. Il bénéficie en outre de l'appui de son épouse commerçante, propriétaire de taxi, et qui mène en outre une activité de recyclage et teinture des textiles de second choix sortis de l'usine...

Pourquoi si peu d'entrepreneurs chez les licenciés du secteur public ?

Un premier élément de compréhension de cette situation nous est fourni par l'attitude des chômeurs. Rappelons qu'au moment de l'enquête 76 personnes licenciées (30%) se sont déclarées sans emploi ou activité. La plupart de celles-ci connaissent un chômage de longue durée (plus de deux ans pour 71% d'entre elles) et le risque de marginalisation ou d'exclusion sociales pèsent sur elles même si en majorité elles se montrent optimistes quant à leurs chances de recouvrer un emploi salarié. Si certains de ces chômeurs actuels ont des projets d'activité ils n'omettent pas d'évoquer les contraintes (accès au crédit, formalités administratives, qualification) qui hypothèquent leurs espoirs d'installation. Et ceux qui y songent (près de 40%) estiment tous qu'il leur faut une somme importante pour passer aux actes. Un comportement maximaliste -tenant par exemple à la surestimation systématique des montants financiers à engager ou encore à l'évacuation de questions pragmatiques du type : "comment commencer à mobiliser le minimum financier nécessaire au démarrage"- est donc constamment exprimé : dans ces conditions, on ne s'étonne pas de constater que pour plus de 80% des enquêtés, il apparaît indispensable de disposer d'au moins 500.000 F. CFA pour faire aboutir un projet, dont ils signalent rarement la nature, les moyens ou les objectifs.

En second lieu la faiblesse de la formation, la perception routinière ou viagère de l'emploi précédent, le licenciement ressenti comme improbable et la faiblesse d'activités de complément aux revenus tirés du secteur public peuvent constituer autant de handicaps qui ont inhibé les capacités d'entreprendre et n'ont pas permis l'éclosion d'un nouveau type d'entrepreneurs. Reprenons ces éléments un à un.

Le niveau scolaire ne peut être retenu comme le seul critère pour évaluer les compétences et expliquer les trajectoires économiques des licenciés; le niveau de formation professionnelle de même que le savoir-faire pratique -naturellement plus difficiles à mesurer- acquis par l'expérience et des séjours plus ou moins prolongés dans les entreprises, et parfois à l'étranger, influencent les résultats observés. Niveaux scolaires et niveaux de formation ne coïncident donc pas. De nombreux employés licenciés exerçaient en fait des tâches artisanales ou relevaient de corps de métiers dans les entreprises et services : mécaniciens, soudeurs, forgerons, chauffeurs, plombiers, tailleurs, maçons, électriciens et menuisiers. Plus des deux tiers de ceux qui avaient une telle qualification artisanale sont parvenus, tant bien que mal, à trouver une nouvelle occupation.

Par ailleurs dans 80% des cas l'emploi occupé avant le licenciement l'a été pendant plus de cinq ans et dans 50% des cas pendant plus de dix ans. L'enquête a permis d'observer qu'une longue expérience du travail, parfois handicapée par des comportements routiniers, ne prédispose pas aujourd'hui à l'initiative et à la mobilité. Tous les individus concernés par ces caractéristiques attendent plus ou moins la reprise des activités de l'entreprise dont ils ont été licenciés. Ceci ne les aide pas précisément à "tourner la page", à chercher et, le cas échéant, à retrouver un emploi, voire à le créer. Les ex-employés sont soucieux de régler les situations du passé, d'obtenir réparation pour les préjudices subis et ils mettent un acharnement à y parvenir d'autant plus grand qu'ils sont sans activité présente et que la liberté de parole est partiellement réhabilitée dans le pays.

Troisième élément : à l'exception de très rares cas, il n'y a pas eu de mesures d'accompagnement des licenciements. Dans une même entreprise le traitement des situations varie fortement, avec une tendance à l'amélioration pour les dernières vagues d'exclusion liée souvent à une meilleure qualification des gestionnaires du personnel. Lorsqu'une entreprise se restructure, celle-ci dispose encore de liquidités, et les droits peuvent être payés. Lorsqu'elle fait faillite, les créances, au premier rang desquelles se situent les indemnités de licenciement des travailleurs, devraient légalement être honorées en priorité, de préférence à celles des fournisseurs. Certains licenciés attendent donc encore de récupérer leurs indemnités. Pourtant les résultats de l'enquête obligent à dire que 9 travailleurs licenciés sur 10 ont en réalité perçu des indemnités et que parmi ceux-ci, 95% les ont perçues intégralement après des délais plus ou moins longs : 38% immédiatement et les autres jusqu'à des délais de 6 ans. Dans la mesure où cette indemnité est fonction du salaire et de l'ancienneté, elle varie très nettement d'un individu à l'autre. Dans l'échantillon de l'enquête 24% ont perçu moins de 100.000 F. CFA et 60% moins de 200.000 F. De plus l'indemnité de licenciement a parfois été amputée de remboursements d'emprunts contractés par les licenciés, allant jusqu'à l'annuler. Tel a été le cas de nombreux employés de la CNCA (Caisse Nationale de Crédit Agricole), institution tout à la fois employeur et prêteur, et donc bien placée pour prélever à la source les sommes dues. En outre les indemnités n'ont pas toujours été payées en un seul versement, ce qui, à montants égaux, ne donne pas les mêmes chances à tous pour redémarrer dans la vie professionnelle.

Comment cette indemnité a-t-elle été utilisée ? Dans des installations commerciales (des prêts accordés aux femmes d'employés licenciés par le Projet d'échange pour l'organisation et la promotion des petits entrepreneurs - ECHOPPE- montrent qu'il est possible de débiter et de poursuivre de petites activités de commerce avec des sommes allant de 5.000 à 50.000 F. CFA et de parvenir à une intégration sociale), dans l'achat de moulins, dans des

entreprises de taxis, mais aussi, lorsque le moindre capital fait défaut, dans des activités de maraîchage sur les terres périurbaines (SCHILTER 1991; NABEDE 1991). Pourtant, dans la plupart des cas, loin d'être consacrée à entreprendre, cette indemnité a d'abord été affectée aux dépenses courantes du ménage (35%), puis au remboursement des impayés (24%) et au logement (15%). Les autres utilisations se répartissent, par ordre décroissant, entre les apports aux activités des épouses (10%), la constitution d'un fonds de roulement, l'acquisition d'une parcelle urbaine.

Enfin, quatrième série de considérations, la faible existence d'activités et/ou de revenus qui complétaient les anciens emplois : 13% des individus ont déclaré avoir été dans cette situation avant leur licenciement et 17% ont démultiplié leur activité après celui-ci. Les revenus ont pu être diversifiés et dans quelques cas, l'indemnité de licenciement a permis d'investir dans l'achat de taxi (GARCIA-ORIOU 1991) ou camion, et dans le développement d'activités agricoles engendrant de nouvelles recettes, dans des activités artisanales (menuiserie, électricité, pavage, confection, dépannage, manoeuvrage...), de commerce (charbon de bois, pacotille, épicerie, cigarettes, volailles, produits vivriers...), de services (buvettes, moulins à maïs, livraisons, commerce de pièces détachées entre Lomé et Lagos...).

Une situation sans issue ?

Dans l'esprit d'un travailleur qui a connu un emploi salarié, les termes "emploi" et "salaire" sont totalement confondus : "pas de salaire" signifie donc "pas d'emploi". Mais lorsque les intéressés, à l'occasion d'entretiens approfondis, sont interrogés avec insistance sur leur situation présente, ils évoquent alors les activités et menus travaux dont ils vivent et dont ils reconnaissent qu'ils leur permettent "de se débrouiller". Leur crainte cependant persiste que cet "aveu" ruine les chances qu'on leur propose un nouvel emploi.

La présente enquête ne révèle pas de résultats très neufs sur la question des reconversions des licenciés du secteur public et notamment sur le passage d'un emploi public à des initiatives économiques privées. Elle a permis cependant une meilleure compréhension des conséquences sociales des politiques d'austérité mises en oeuvre au Togo et devrait, dans l'avenir, rendre possible la préparation de mesures d'accompagnement et de compensation : pour la première fois, à l'instar de certaines sociétés privées et à l'instigation

des bailleurs de fonds, la mise en place d'un plan social d'aide à la réinsertion des travailleurs, dans une entreprise parapublique (la Société pour la Rénovation de la Cafetière et de la Cacaoyère Togolaise -SRCC) donne quelques raisons d'espérer. Pour ce qui nous intéresse ici ce plan prévoit entre autres points une aide à la formation ou au recyclage (au bénéfice des licenciés de moins de 35 ans), des concours à la création d'entreprises individuelle ou collectives (conseils, location ou acquisition de locaux, achat d'équipement, octroi de prêts et suivi de gestion).

Tous ceux qui n'ont pas encore réussi à se reconvertir rêvent d'un commerce ou d'une petite entreprise dont ils seraient forcément les gérants. Ils envisagent des investissements à rendement rapide en rapport avec ce qu'ils ont observé autour d'eux (KABOU 1991), sans cependant se montrer sensibles aux problèmes de concurrence ou d'encombrement du marché. Il est vrai que, comme nous l'indiquait un spécialiste de ces questions de reconversion, "dans un contexte de crise économique et politique, on ne peut attendre de personnes éprouvées qu'elles fassent preuve d'initiative et d'esprit d'entreprise. Le souci de développer le secteur privé et l'existence de nombreux chômeurs ne suffisent pas à faire de ces derniers des entrepreneurs potentiels. Il faut non seulement reconvertir, mais surtout former et motiver des personnes souvent résignées par l'épreuve".

Avec la montée de l'insécurité et la paralysie générale du pays, de nombreux Togolais citadins, sans emplois ou sans salaires en raison de la fermeture des banques, sont retournés au village cultiver la terre. D'autres ont cherché à s'établir professionnellement au Ghana ou au Bénin. N'est-ce pas parmi ces derniers et, plus généralement, parmi la diaspora togolaise exilée depuis plus longtemps qu'on aurait des chances de trouver moins d'hommes politiques, d'avocats, de professeurs et de médecins et davantage de véritables entrepreneurs ?

Sources

CCE 1991 : *Etude et propositions pour le développement de l'initiative privée au Togo et pour l'émergence de nouveaux entrepreneurs*, Eurexcel associés "Initiative privée" groupe Eurosept, sl. , mult., 104 p.

Conseil National du Patronat 1991: *Memorandum du secteur privé*, Lomé, mult., 28 p. + ann.

PNUD DP/TOG/88/004/01/37/A 1988 : *Assistance aux petites et moyennes entreprises industrielles dans leurs activités de restructuration et de pré-investissement*, Lomé, mult., pp. 12-21.

PNUD DP/TOG/89 /012/01/37/A 1989 : *Assistance à la formulation d'un programme d'actions dans le cadre d'une gestion stratégique du développement industriel*, Lomé, mult., pp. 12-27.

République du Bénin, Ministère du Plan et de la Restructuration Economique 1991 : *Caractéristiques et comportements des ménages et des groupes vulnérables en situation d'ajustement structurel., Méthodologie et résultats de l'enquête légère réalisée à Cotonou et Parakou en 1990*, INSAE/PNUD, Cotonou, mult., 61 p. + ann.

République togolaise, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Direction de la Statistique 1989-1992 : Lomé, *Télégrammes EBC*, n° 01 à 10.

République togolaise, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Direction des Etudes, de la Recherche et de la Planification 1991 : *Recensement des diplômés sans emploi de l'enseignement technique et de la formation professionnelle*, Lomé, mult., 54 p. + ann.

République togolaise, Ministère du développement rural, Direction régionale du développement rural, SRCC : 1992, *Audit structurel, Rapport, Fiches de Poste, Annexes*, 4 vol., Lomé, Bossard Consultants, mult.

SOTED, 1990, *Diagnostic de l'emploi au Togo, Proposition d'une stratégie d'action*, Lomé, mult.

Références bibliographiques

DELIRY-ANTHEAUME 1991a et b, DELIRY-ANTHEAUME et alii 1992, BROWN, CHERIF et RICHARDS 1990, GARCIA-ORIOLO 1991, KABOU 1991, NABEDE 1991, SCHILTER 1991, SILETE ADOGLI 1991.